

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT)

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
- **Banque de détails (particuliers, professions libérales, personnes morales, associations, back-offices)**
 - **Banque de finance et d'investissement (BFI)**
 - **Banque privée**
 - **Toutes activités bancaires sur les fonctions support**
 - **Sociétés d'assurance**
 - **Sociétés de gestion d'actifs**

Tous les personnels, en vue du respect des obligations prévues par l'ordonnance du 30 janvier 2009, doivent être formés à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Notre certification s'adresse plus particulièrement aux collaborateurs travaillant sur les marchés cités ci-dessus.

Code(s) NAF : **64.19Z**

Code(s) NSF : **313**

Code(s) ROME : **C1401**, **C1206**, **C1205**, **C1203**, **C1102**

Formacode : —

Date de création de la certification : **01/01/2010**

Mots clés : **LUTTE**, **BLANCHIMENT**, **FINANCEMENT DU TERRORISME**, **conformité**

Identification

Identifiant : **2512**

Version du : **19/12/2016**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [« Art.L. 561-33.-Les personnes mentionnées à l'article L. 561-2 assurent la formation et l'information régulières de leurs personnels en vue du respect des obligations prévues aux chapitres Ier et II du présent titre.](#)
- [Ordonnance n°2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme](#)

Non formalisé :

- **Cette certification a été mise en place à la demande de la Fédération bancaire française et avec le concours de TRACFIN et de l'Association française des marchés financiers (AMAFI), le CFPB et 6 groupes bancaires (BNP Paribas, BPCE, Crédit agricole, Société générale, Allianz banque, Caisse des dépôts et consignation). Le**

parcours de certification est né d'un projet de place, encouragé et suivi par les autorités de contrôle, notamment l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Vérification des connaissances et savoir-faire permettant de répondre à une obligation légale de prévention des opérations de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- non

Descriptif général des compétences constituant la certification

Les compétences requises pour agir dans le cadre de la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, sont liées :

à la structure dans laquelle les agents exercent leur activité : banque de détail, banque privée, banque de financement et d'investissement.
au métier exercé et à la clientèle gérée : contact avec la clientèle de particuliers grand public, artisans, commerçants, professions libérales, entreprises, traitement en back-office des opérations.

Les compétences principales à maîtriser sont les suivantes :

Exercer la vigilance constante
Identifier une opération atypique
Analyser le dossier et réunir les informations pertinentes en matière de LCB/FT
Mener l'entretien avec le client pour l'obtention de documents probants
Appliquer les procédures internes en matière de déclaration de soupçon

Soit en détail :

Compétences du tronc commun :

Mesurer l'importance de l'enjeu de la LCB/FT
Adapter la vigilance aux techniques de blanchiment
Détecter les opérations courantes servant à des fins de financement du terrorisme
Identifier la portée opérationnelle des principales réglementations internationales
Mettre en pratique l'ordonnance du 30 janvier 2009
Appliquer les différents niveaux de vigilance LCB/FT
S'impliquer en tant que profession assujettie
Situer les actions de l'ACPR, de l'AMF et de TRACFIN et leurs conséquences

Public visé par la certification

- Tous les collaborateurs de la banque, de la finance et de l'assurance

Identifier les situations nécessitant un examen renforcé
Exercer la vigilance liée aux critères du décret fiscal
Percevoir concrètement les effets médiatiques et leur impact
Prendre conscience des risques encourus individuellement
Prendre conscience des risques encourus par l'établissement
Appliquer les règles de confidentialité de la déclaration de soupçon
Effectuer les diligences en présence d'opérations attirant une attention particulière
Identifier les documents et leur durée de conservation
Appliquer les procédures
Adopter une vigilance particulière sur les opérations liées aux embargos
Appliquer la loi Informatique et Libertés et respecter les règles de non-discrimination dans le cadre de la LCB/FT

Compétences spécifiques (en fonction du métier exercé) :

Appliquer la procédure d'entrée en relation adéquate en fonction de la typologie de clients
Exercer les diligences d'identification du bénéficiaire effectif
Exercer les mesures de vigilance renforcées pour le traitement des entrées en relation à distance
Vérifier la cohérence entre la situation du client et ses opérations en espèces
Vérifier la cohérence entre la situation du client et ses opérations internationales
Exercer les diligences requises et s'assurer du bien-fondé de l'opération
Traiter correctement une opération favorisant l'anonymat
Identifier l'inadéquation entre le profil du client et ses opérations liées au jeu
Apporter une attention particulière à certaines demandes de placement
Adopter les bonnes pratiques dans le cadre du questionnement client
Adopter le bon comportement face à un client non coopératif
Savoir respecter les règles de confidentialité en matière de déclaration de soupçon
Exercer la vigilance en matière de connaissance du client contre le risque de financement du terrorisme
Maintenir la vigilance, même en cas d'urgence
Appliquer les règles d'actualisation des informations liées à la relation d'affaires
Exercer le devoir de connaissance et de vigilance

Modalités générales

L'accès à la certification se fait à la fin d'un parcours de formation en deux phases permettant de développer une compétence professionnelle adaptée à chaque métier en abordant tous les niveaux de la connaissance:

les séquences d'apprentissage pour connaître, comprendre, appliquer ;
les cas pratiques pour résoudre des problèmes, argumenter les choix, maîtriser les situations professionnelles.

Le parcours menant à la certification s'adapte à toutes les stratégies de formation:

programme unique pour toutes les populations ou programmes déclinés en fonction de chaque métier ;
programme standard ou programme personnalisé par adjonction automatique de messages propres à l'entreprise ou encore par ajout de séquences et de cas réalisés sur mesure ;
formation e-learning ou formation en présentiel, en utilisant le kit de démultiplication ;

formation en français ou en anglais.

Ce programme est complété par un module de sensibilisation à destination des collaborateurs des groupes bancaires français, exerçant en France ou à l'International, non directement exposés aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Assurer son employabilité par la validation de compétences obligatoires en matière de LCB/FT à l'exercice de leur métier

Pour l'entité utilisatrice

Outre le respect d'une directive européenne transposée en droit français, cette certification qui en est issue permet de protéger l'établissement de risques multiples liés aux opérations de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, telles que le risque d'image et de réputation, le risque de sanctions administratives, de sanctions pécuniaires ou de sanctions pénales.

Evaluation / certification

Pré-requis

Aucun prérequis n'est demandé

Compétences évaluées

Exercer la vigilance constante
Identifier une opération atypique
Analyser le dossier et réunir les informations pertinentes en matière de LCB/FT
Mener l'entretien avec le client pour l'obtention de documents probants
Appliquer les procédures internes en matière de déclaration de soupçon

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

sans objet

Centre(s) de passage/certification

- Certification en ligne à distance

La validité est Temporaire

En fonction du dispositif conformité interne à l'établissement

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de réussite dématérialisée

Plus d'informations

Statistiques

A ce jour, on estime à plus de 300 000 les collaborateurs français des secteurs banque et assurance, formés à ce dispositif.

Autres sources d'information

Sites :

www.fbf.fr

www.cfpb.fr